

MODALITES COMPLETES DE L'OFFRE

« Jusqu'à 100€ de carte carburant ou recharges électriques offert chez Norauto et tentez de gagner une voiture en tirage au sort »

Comment bénéficier de l'offre ?

- 1- Entre le 15/04/2024 et le 12/05/2024 inclus :
 - Achetez dans l'un des magasins Norauto de France métropolitaine ou sur le site Internet www.norauto.fr, 2 ou 4 pneus MICHELIN, de même dimension et de même gamme (Tourisme, 4x4, Camionnette, été, 4 saisons ou hiver)
 - Faites-les monter (le jour de votre achat ou du retrait de votre commande) dans l'un des magasins Norauto de France métropolitaine (conservez bien votre facture de prestation de montage et d'achat des pneus).
- 2- Rendez-vous au plus tard le 26/05/2024 sur <https://promo.michelin.fr/promotions/norauto-promotion-avril> pour vous inscrire à l'offre.
- 3- Complétez le formulaire et téléchargez votre facture complète mentionnant les pneus achetés (taille et quantité) ainsi que la prestation de montage.

Vous recevrez dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception de votre dossier complet, à votre domicile, une carte carburant ou badge Chargemap Pass (crédit recharge pour véhicule électrique ou hybride) créditée du montant correspondant à votre achat :

Taille des pneus	Quantité de pneus	Montant carte carburant	Montant carte Chargemap Pass
16 et moins	2	15 €	15 €
	4	30 €	30 €
17	2	30 €	30 €
	4	60 €	60 €
18	2	40 €	40 €
	4	80 €	80 €
19 et plus	2	50 €	50 €
	4	100 €	100 €

En fin d'opération un tirage au sort sera réalisé parmi toutes les demandes conformes à l'exception des demandes émises par les membres des sociétés ayant participé à la préparation de l'opération et notamment à l'impression des supports promotionnels et à l'organisation de l'opération promotionnelle, et à l'exclusion du personnel des centres Norauto et du siège social, ainsi que des familles de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 1^{er} juillet 2024, sous contrôle d'huissier et permettra de désigner le gagnant d'une berline compacte électrique de marque française d'une valeur maximale de 38 000 € TTC. Le gagnant sera contacté par email, à l'adresse renseignée lors de sa participation, afin de l'informer des modalités de remise de son gain.

Les cartes carburant sont valables dans toutes les stations Total et Elan de France pendant 12 mois à compter de leur date d'émission. Les cartes carburant ne seront ni reprises, ni échangées. En cas de perte ou de vol des cartes carburant, Norauto et Michelin ne sauraient être tenus pour responsables et se verront dans l'incapacité de les remplacer.

Le badge Chargemap Pass est un badge de paiement permettant la recharge de votre véhicule électrique ou hybride sur plus de 280 000 points de charges compatibles en France et en Europe. Si vous souhaitez être crédité d'un montant utilisable via un badge Chargemap Pass (« Crédit de Recharge ») :

- soit vous êtes déjà titulaire d'un Chargemap Pass, auquel cas votre crédit sera rattaché à votre compte existant sur la base de l'adresse de courrier électronique que vous nous transmettez,
- soit vous n'êtes pas encore titulaire d'un Chargemap Pass, auquel cas après inscription sur le site internet ou une des applications mobiles de notre partenaire Chargemap, vous recevrez un Chargemap Pass directement crédité du montant concerné.

Le Crédit de Recharge Chargemap Pass pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, il est valable sur l'ensemble des réseaux partenaires de Chargemap. Il devra être utilisé intégralement dans les trente-six (36) mois suivant son rattachement effectif sur votre compte à défaut de quoi sa valeur non utilisée sera perdue.

Le Crédit de Recharge ne peut en aucun cas donner lieu à une forme de restitution, de conversion, de compensation, de transmission ou de paiement en numéraire.

Suite à l'enregistrement effectif du Crédit de Recharge sur votre compte utilisateur, Chargemap se réserve le droit de l'affecter prioritairement au paiement des prochaines recharges en électricité réalisées via le Chargemap Pass concerné.

Offre promotionnelle organisée par MICHELIN, avec obligation d'achat, réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris) et propriétaires de leur véhicule.

Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même IBAN). Toute demande illisible ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra être satisfaite. Chaque consommateur peut acheter un pneu MICHELIN à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle.

Cette offre est non cumulable avec toute autre offre et promotion Michelin en cours, à l'exception du système de points lié au Programme de fidélité MICHELIN Better Motion (sous réserve d'acceptation et de respect des modalités du programme).

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez contacter QWAMPLIFY (société gestionnaire de l'offre MICHELIN) par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h (renseigner le numéro d'opération 51222) ou par email à l'adresse suivante gestionoperationmichelin@qwamplify.com. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Offre non cumulable avec toute autre opération ou réduction portant sur les mêmes produits. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques et sur la facture de prestation de montage des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat. Pour ce faire, la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse. Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 21/07/2024 ne seront plus traitées.

La Direction commerciale de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation, la gestion d'une opération promotionnelle et une relance quant à

l'utilisation de la dotation. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants. Les données ne sont pas transférées hors UE et sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle ou tant que vous n'avez pas retiré votre consentement. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour ainsi qu'avec les textes adoptés au sein de l'Union européenne, vous bénéficiez, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après votre mort. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Rue Cugnot, ZI du Brézet, 63000 Clermont-Ferrand, sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>. Ces informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société MICHELIN et des prestataires agissant pour le compte de celle-ci.

En renseignant vos données personnelles vous affirmez avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de MICHELIN, disponible sur <https://www.michelin.fr/donnees-personnelles>.